



SOUTENEZ-NOUS



Je suis **DÉJÀ MEMBRE** et renouvelle ma cotisation annuelle pour 2022

Remarque : que vous souteniez déjà Oxfam France par un don ou non, il est nécessaire de renouveler votre cotisation séparément chaque année.



Je règle ma cotisation annuelle :



5€ adhésion solidaire*



15€ adhésion normale*



Je souhaite **DEVENIR MEMBRE**



1 JE SIGNE la Charte des membres d'Oxfam France au verso



2 JE PARTICIPE aux activités d'Oxfam France :

(condition obligatoire pour l'admission comme membre)



Bénévolat (magasin Oxfam, groupe local, etc.)



Participation au Trailwalker (marcheur ou bénévole)



Je n'ai pas encore participé mais je m'engage à le faire dans un délai d'un an



Je suis salarié-e d'Oxfam France



3 JE RÈGLE ma cotisation annuelle



5€ adhésion solidaire*



15€ adhésion normale*



4 JE COMPLÈTE mes coordonnées et mon adresse

email en bas de la page *(les communications aux membres sont transmises uniquement par voie électronique)*



Je soutiens vos actions par **UN DON ***



40€



70€



100€



150€



.....€

**Par chèque à l'ordre d'Oxfam France*



Je fais **UN DON RÉGULIER**, chaque mois, pour soutenir vos actions dans la durée



10€



25€



40€



.....€

(Pensez à remplir l'autorisation de prélèvement automatique au dos de ce bulletin)

Votre don sera affecté à l'ensemble des actions d'Oxfam France, là où il sera le plus utile.

DON ET COTISATION ouvrent droit à la **RÉDUCTION D'IMPÔTS DE 66%** dans la limite de 20% du revenu net imposable. **Un don de 50€ vous revient à 17€** après déduction.

MES COORDONNÉES

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal / ville :

Je communique mon email pour recevoir les communications relatives à la vie de l'association

E-Mail :

IA131



Non partisane et non confessionnelle, Oxfam France est financée en priorité par les dons des citoyen·ne·s qui partagent nos convictions. Ce sont eux qui garantissent notre indépendance et notre liberté de parole et d'action. Oxfam France est membre du Comité de la Charte, un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Son agrément a été renouvelé en février 2019, pour une durée de trois ans.

